

Image not found or type unknown



Preuve juridique de l'e-mail

Par **ExperatooMember**, le **11/05/2010 à 08:44**

Bonjour,rnrnSachant qu'il est tout à fait possible d'envoyer un mail avec n'importe quelle adresse d'origine (piratage informatique), je me demande si l'e-mail peut constituer une preuve juridique ?rnrnMerci de vos réponses.

Par **amajuris**, le **11/05/2010 à 15:22**

bonjour,rnd'un point de vue juridique un email peut être produit en justice dans tous les cas ou la preuve est libre comme preuve ou début de commencement de preuve.rnsa valeur probatoire sera selon l'appréciation des juges.rncordialement

Par **julius**, le **15/05/2010 à 12:33**

Bonjour,rnrnLa preuve de pièces apportées quelles qu'elles soient dépend aussi de la dénonciation par la partie adverse de la légitimité de celle-ci et sur le fondement sur laquelle elle dénoncera cette preuve.rnrnAinsi , l'Email n'aura de légitimité que si lors du contradictoire , la partie adverse ne dénonce pas cette preuve.